



APPRENTIES/APPRENTIS-PILOTES DE NAVIRE

À des fins de sécurité, l'Administration de pilotage des Grands Lacs (l'Administration) exploite un service de pilotage maritime dans toutes les eaux canadiennes des provinces de l'Ontario, du Manitoba et du Québec, au sud de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert.

L'Administration recrute présentement des apprenties ou des apprentis pilotes maritimes admissibles pour les circonscriptions suivantes afin de leur procurer une formation en vue de devenir une pilote ou un pilote breveté :

- **Numéro de concours D2-201602** – La Circonscription Internationale no. 2 (comprend les eaux du canal Welland entre Port Weller et Port Colborne, Ontario, le Lac Érié et les eaux des canaux de liaison entre le lac Érié et le lac Huron).
- **Numéro de concours (D3-201601)** – La Circonscription Internationale no. 3 (comprend les eaux du Lac Huron au nord de la latitude 43°05.5' N et les eaux des Lacs Michigan et Supérieur, incluant la rivière Ste-Marie et la Baie Georgienne).

Le programme de formation d'apprentie et d'apprenti pilote doit avoir été complété avec succès avant qu'une apprentie ou qu'un apprenti puisse être recommandé par le comité de formation pour une évaluation devant un jury d'examen. Suite à une réussite d'une évaluation devant jury, une candidate ou un candidat est breveté en tant que pilote.

Pour obtenir tous les détails relatifs aux postes susmentionnés et pour soumettre votre candidature, veuillez consulter l'onglet EMPLOI du site Web de l'Administration au www.glpaaapl.com/careers_f.asp.

L'Administration de pilotage des Grands Lacs souscrit au programme d'équité en matière d'emploi.